

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BF-HF (fouille)

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir l'Habilitation électrique BF-HF

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Exécuter en sécurité des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées dans le respect des textes réglementaires, des prescriptions de la norme NF C18-510/A1 et des guides de la profession.
- Réactualiser les habilitations en fonction de l'évolution du poste et des tâches associées en basse tension

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur,
- Vidéos,
- Interactivité permanente entre le formateur et les stagiaires,
- Alternance entre apports théoriques et mises en situations pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Terrassier, conducteur d'engins, agents des travaux public, aménageur urbains, conducteurs de travaux, d'ouvrages et toute personne chargée de réaliser des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées.

PRE-REQUIS :

Être titulaire d'un titre d'habilitation similaire ou supérieur en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage).

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Ordinateur et vidéo projecteur,
- Vidéos,
- Armoire électrique
- Livret de fin de stage.

DUREE : 2 jours (14 heures)

DATES :

Sessions intra : A définir

HORAIRES

Intra : A définir

LIEU :

Sur site

EFFECTIF

1 à 8 personnes

COUT (non assujetti à la TVA)

Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation par un QCM, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant,
- Délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation.

VALIDATION :

Une attestation de formation, un avis après évaluation, et un titre d'habilitation correspondant sont délivrés à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, ayant participé aux exercices pratiques et théoriques et faisant l'objet d'une évaluation favorable.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

L'article R4544-10 du Code du Travail : précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à **l'article R. 4544-3**.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué ».

Décret n° 88-1056 du 14/11/1988 : Art. 48 1 L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PROGRAMME :

Partie théorique

- Les opérations du BF/HF
- Les réseaux souterrains
- La procédure de travail
- Canalisation électriques et accessoires présents en fouille
- Notions sur les grandeurs de base
- Dangers de l'électricité
- Procédure à suivre en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique
- Conduite à tenir en cas d'endommagement d'une canalisation électrique isolée
- Les zones à risque électrique
- Niveaux d'habilitation BF/HF
- Moyens de protection (Consignation – EPC – EPI)
- Outils et le matériel
- Documents applicables
- Modes opératoires

Travaux pratiques et évaluation pratique sur installation-type

Suite aux travaux pratiques, les BF/HF exécutants seront capables de :

- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Reconnaître les ouvrages et installations électriques souterrains bt et ht
- Identifier et prendre en considération les risques de travaux en fouilles et ceux liés à la présence de lignes aériennes, d'autres réseaux enterrés, et d'engins de chantier
- Repérer le type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en œuvre
- Analyser une situation vis à vis du risque électrique et identifier le mode opératoire adapté aux canalisations électriques isolées enterrées
- Appliquer les consignes spécifiques à l'opération à réaliser
- Appliquer la « règle des 4a » en cas d'endommagement d'un réseau
- Mettre en œuvre le mode opératoire adapté aux canalisations électriques isolées enterrées selon les instructions du chargé de chantier ou du chargé de travaux habilité symbole bf-hf
- Savoir exécuter un nettoyage en vue d'identification, un ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires
- Savoir protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique

Suite aux travaux pratiques, les BF/HF chargés de chantier seront en plus capables de :

- Identifier les acteurs concernés par les travaux en fouilles
- Savoir dialoguer avec tous les acteurs

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



- Contribuer à l'unicité et à la cohérence des décisions et des actions, et à la maîtrise de l'information
- Utiliser les documents correspondant à leur niveau d'habilitation et à leurs prérogatives
- Contrôler les habilitations des exécutants sous leur autorité, et les autres autorisations pouvant être requises
- Appliquer les prescriptions du chargé de travaux ou du chargé d'exploitation
- Analyser les risques propres à leurs activités et à celles de leurs exécutants
- Définir et mettre en place la zone de travail
- Transmettre et faire appliquer les instructions de sécurité
- Assurer la surveillance vis-à-vis du risque électrique et des autres risques du chantier
- Exécuter et faire exécuter un dégagement et un nettoyage en vue d'identification, un ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires
- Protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique

Nota : les stagiaires doivent venir avec leurs Équipements de Protection Individuels (EPI) : gants, casque, chaussures de sécurité, tenue de travail adaptée.

EVALUATIONS : Tests théoriques et pratiques

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 08 février 2024